

## CYCLE DE VIDÉOS : RÉINVENTER LA DÉMOCRATIE DIRECTE

## I. FAILLITE DE LA DÉMOCRATIE PRÉSENTATIVE

La série d'exposés consacrés à la démocratie directe a pour but non seulement de mieux comprendre son histoire, mais aussi et surtout de favoriser une action dans le présent à l'occasion des élections municipales de mars prochain. Bien entendu nous n'avons aucune visée de propagande électorale ni de prise de position pour un parti ou une tendance. Nous souhaitons apporter une réflexion sur le type de régime politique dans lequel nous vivons et sur la possibilité de le faire évoluer vers une véritable démocratie. De manière plus pratique, nous souhaitons inciter les citoyens à reprendre en mains leur pouvoir politique, au moins à l'échelle municipale, en s'organisant légalement en démocratie directe.

Dans un premier temps nous indiquerons les raisons pour lesquelles ce changement nous semble nécessaire et bénéfique à tous égards. Ensuite, dans une deuxième vidéo, nous montrerons comment le régime représentatif s'est imposé à partir de la Révolution française alors même que s'exprimaient déjà des propositions plus démocratiques. Dans un troisième exposé nous remonterons à la démocratie athénienne pour décrire toutes les mesures qui ont bien fonctionné et peuvent encore nous servir d'inspiration actuellement, ainsi que celles qui devraient être améliorées ou actualisées. Enfin nous raconterons l'expérience d'une commune qui s'est mise en démocratie directe depuis les élections municipales de 2020 à la très grande satisfaction de ses habitants, et nous fournirons quelques conseils et outils pour ceux qui voudraient faire de même en mars 2026 et auraient donc à diffuser l'idée auprès de leurs concitoyens. Toutes les indications officielles sont disponibles, sous une forme claire, sur le site

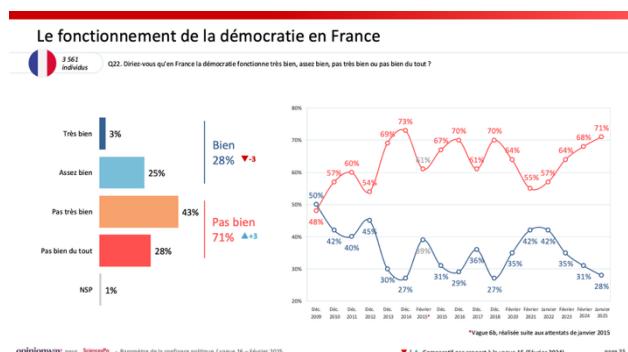
<https://www.elections.interieur.gouv.fr/scrutins/elections-municipales-et-communautaires/elections-municipales-et-communautaires-je-suis-candidat>

Attention : la date ultime pour le dépôt des listes électorales est le 26 février.

\*

\* \*

Ce n'est un mystère pour personne que la démocratie représentative parlementaire est en crise, alors qu'elle se présente comme la seule démocratie possible et raisonnable. Le constat est partagé tant par ses adversaires que par ses partisans. Nous voulons montrer que cette crise n'est pas seulement conjoncturelle mais révèle des problèmes structurels qu'on ne résoudra pas par de simples amendements. Nous nous concentrerons sur la France, tout en sachant que la même crise affecte tous les régimes représentatifs de par le monde. Elle se manifeste d'abord par une défiance généralisée envers le personnel politique, tous partis confondus, et par une insatisfaction vis-à-vis des institutions.



Selon un récent sondage du Cevipof (Centre de recherches politiques de Sciences Po), à la question de savoir si la démocratie fonctionne bien, 3% seulement des personnes interrogées répondent « très bien », 25 % « assez bien », 43 % « pas très bien » et 28 % « pas bien du tout » ; et l'on voit que la tendance s'accentue au cours des années.

Il est significatif que le niveau de confiance envers les institutions diminue au fur et à mesure qu'on s'élève sur l'échelle du pouvoir, comme on le voit ici : le conseil municipal jouit encore d'une certaine confiance chez 58 % des personnes interrogées, tandis que l'Assemblée nationale et le gouvernement sont au plus bas avec seulement 24 et 23 % de confiance.



Conséquence probable de cette méfiance, le signe le plus visible du dysfonctionnement du régime est l'abstention croissante aux élections. Une enquête de l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) montre que ces dernières décennies l'abstention aux législatives a augmenté constamment pour arriver à 50 % lors du scrutin de 2022. Quant aux élections présidentielles, si elles atteignent encore une participation de 70 ou 80 %, on en connaît bien la raison : c'est uniquement pour faire barrage au pire, qu'une grande partie des électeurs se résigne à donner son vote, bien à contre-cœur, au candidat le moins inadmissible.

Figure 2 - Comportements de participation de 2002 à 2022

	2002	2007	2012	2017	2022
<b>Tour par tour</b>					
Présidentielle - 1 <sup>er</sup> tour	73,6	86,2	82,2	81,2	77,9
Présidentielle - 2 <sup>d</sup> tour	81,8	86,1	83,6	78,0	75,5
Législatives - 1 <sup>er</sup> tour	65,8	61,6	60,2	52,2	50,6
Législatives - 2 <sup>d</sup> tour <sup>1</sup>	61,4	60,9	58,6	45,4	48,5
<b>Ensemble des tours</b>					
Vote systématique	47,6	50,9	47,8	35,9	37,0
Les deux tours de l'élection présidentielle et aucun tour des législatives	8,6	17,4	15,3	20,5	18,3
Tous les tours des élections nationales sauf le 2 <sup>d</sup> tour des législatives	8,2	7,0	7,8	11,4	8,4
Tous les tours des élections nationales sauf le 1 <sup>er</sup> tour des législatives	4,8	6,3	6,5	5,6	6,5
Un seul tour de la présidentielle et aucun tour des législatives	6,3	5,1	5,9	7,3	7,5
Autres votes intermittents	12,2	4,7	5,7	5,9	6,6
Abstention systématique	12,2	8,6	10,9	13,4	15,8

1. En dehors des situations où le député a été élu au premier tour.

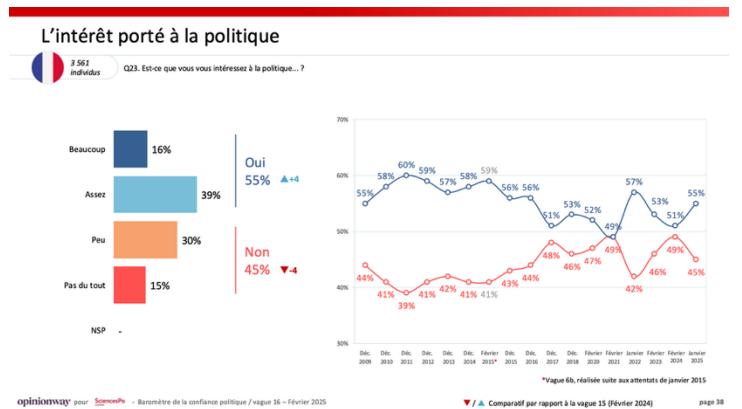
Lecture : en 2002, 8,6 % des inscrits ont voté aux deux tours de l'élection présidentielle, mais pas aux élections législatives.

Champ : personnes inscrites sur les listes électorales et résidant en France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes sur la participation électorale de 2002 à 2022.

Ceux que chiffonne ce désaveu reprochent aux citoyens leur désintérêt pour la politique et leur repli sur

la sphère privée ; mais ce désintérêt n'est pas si évident, comme on le voit ici : 55 % des personnes interrogées s'intéressent « beaucoup » ou « assez » à la politique, contre 45 % « peu » ou « pas du tout ». Et remarquez qu'on aurait certainement obtenu un résultat plus favorable encore si la question avait été moins ambiguë, si on avait précisé qu'on parlait de la politique telle qu'elle se fait ou de la politique en elle-même, comme organisation des affaires communes, telle qu'elle devrait se faire.



Le déclin de participation doit à l'évidence être mis en relation avec le constat largement partagé que voter ne sert plus à rien. La vie politique française de ces derniers mois le montre d'une façon éclatante : le 9 juin 2024 le Président de la République dissolvait l'Assemblée nationale et convoquait de nouvelles élections, dont ensuite il n'a tenu aucun compte puisqu'il a nommé successivement trois premiers ministres issus de partis ayant perdu ces élections. Un tel détournement du pouvoir par l'exécutif a entraîné logiquement des incompatibilités avec l'Assemblée élue, d'où les retards de décisions et les compromis boiteux auxquels nous avons assisté ces derniers mois sur des sujets pourtant de la plus grande importance.

Or, l'exclusion politique du peuple coïncide avec une accumulation de problèmes sociaux et écologiques, aussi bien locaux que planétaires, que la classe politique se montre incapable non seulement de résoudre, mais même de considérer dans toute leur ampleur et leur urgence. De jour en jour s'impose l'évidence qu'une classe de professionnels hors-sol, détachés de la réalité vécue par le plus grand nombre et insouciants de son sort, concentrés sur le maintien des priviléges des classes supérieures dont ils sont les représentants quand ils n'en sont pas issus eux-mêmes, ne cherche plus qu'à se maintenir au pouvoir, dans une vision à court terme suicidaire pour la société.

« La fusion économico-étatique est la tendance la plus manifeste de ce siècle ; et elle y est pour le moins devenue le moteur du développement économique le plus récent. L'alliance défensive et offensive conclue entre ces deux puissances, l'économie et l'État, leur a assuré les plus grands bénéfices communs, dans tous les domaines : on peut dire de chacune qu'elle possède l'autre ; il est absurde de les opposer, ou de distinguer leurs raisons et leurs dé raisons. Cette union s'est aussi montrée extrêmement favorable au développement de la domination spectaculaire, qui précisément, dès sa formation, n'était pas autre chose. » (Guy Debord, *Commentaires sur la Société du Spectacle*, V).

## Évolution récente de la représentation populaire

Le vote pouvait avoir un certain sens quand les programmes des partis étaient bien différenciés et que certains contenaient de véritables changements structurels. Pendant une partie du XX<sup>e</sup> siècle, les classes sociales ont pu s'affronter et négocier des compromis par l'intermédiaire de leurs partis. Le rapport de forces politique, uni à une conjoncture économique mondiale dominée par les pays développés, a permis l'amélioration des conditions de vie matérielles dans ces pays, tout en garantissant l'État de droit et les libertés individuelles. La privation du pouvoir politique pour la majeure partie des citoyens était alors compensée par l'obtention d'un certain bien-être économique et privé. Le pacte implicite qui cimentait la société industrielle était : « l'avenir sera meilleur, et nos enfants vivront mieux que nous ».

Tout s'est inversé depuis les années 1980, qui ont vu le ralliement général au modèle néolibéral, au point que les partis ne se différencient plus que sur le degré de redistribution des richesses qu'ils veulent bien consentir ou sur des questions d'évolution des mœurs. Les représentants des classes populaires (partis et syndicats) ont été progressivement intégrés à l'appareil dirigeant, si bien que la classe capitaliste-établie n'a plus d'ennemis organisés, et qu'elle peut affirmer cyniquement sa domination sous le slogan TINA : « Il n'y a pas d'alternative ». Les compensations sont désormais révolues : dans un cadre de précarité économique et de gestion bureaucratique de la misère, les revendications populaires se réduisent à sauver des miettes de la protection sociale solidaire et d'un pouvoir d'achat rongé en réalité par l'inégalité croissante dans la répartition des richesses. L'insécurité de l'existence génère angoisse et révoltes, et, pour toute réponse à celles-ci, l'appareil répressif limite les libertés fondamentales (d'opinion, d'expression, de rassemblement) et on glisse vers des méthodes de gouvernement de plus en plus ouvertement autoritaires.

La démagogie de ces professionnels de la communication parvient encore à abuser une partie de l'opinion publique et à lui faire croire que les responsables de cette débâcle sont les pays ennemis, les réfugiés ou tous les surnuméraires dont le capitalisme avancé n'a plus besoin. Les médias les plus influents étant aux mains soit de l'État soit de magnats de la finance, il n'y a plus qu'une toute petite partie de la presse qui pourrait servir de contre-pouvoir, de contre-mensonge, et encore : la vérité est devenue tellement difficile à établir qu'on est obligé de se mouvoir dans l'opacité. Dans ces conditions, il n'y a rien d'étonnant à ce qu'une partie de la population, à défaut de pouvoir s'attaquer aux puissants, se retourne contre de plus faibles encore, qui servent de dérivatifs ou de boucs émissaires.

## Le leurre de la démocratie « participative »

La dernière trouvaille du régime représentatif pour se redonner un peu de légitimité est de prétendre introduire des éléments de démocratie participative, nouveau leurre que nous distinguons très soigneusement de notre démocratie directe.

Pour en analyser un exemple particulièrement illustratif, considérons la Convention citoyenne pour le climat (uniquement sous l'angle de la démocratie, et indépendamment des positions diverses qu'on peut avoir sur son contenu).

Mise en place en 2019, sa mission était de définir des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre tout en respectant la justice sociale. Le Président de la République s'était publiquement engagé à ce que les propositions soient soumises « sans filtre » au Parlement ou au référendum.

Elle était composée de 150 citoyens tirés au sort sur un mode stratifié, c'est-à-dire reflétant la diversité de la population en termes de répartition géographique, niveaux de formation, tranches d'âge, catégo-

ries socio-professionnelles, etc. Ses travaux se sont déroulés durant sept week-ends. Elle a invité des dizaines d'experts, de représentants institutionnels, d'acteurs économiques et d'ONG, en veillant à confronter les points de vue contradictoires et à susciter un débat de fond. Elle a abouti à un rapport de 460 pages, proposant 149 mesures.

Parmi celles-ci, le Président en a lui-même écarté trois, qui ne devaient avoir aucune suite. Aucun référendum n'a été organisé. Les 146 propositions restantes ont été reformulées par des cabinets ministériels avant d'être soumises au Parlement. Le résultat des délibérations parlementaires a été la loi « Climat & Résilience » de 2021, qui retient si peu des propositions initiales que manifestement elle ne permettra en rien d'atteindre l'objectif fixé par le mandat de la Convention. Les membres de la Convention, et même certains députés, ont déploré la réécriture préalable des textes par l'exécutif, la dilution des objectifs, l'étalement du calendrier, la suppression ou l'atténuation des mesures les plus contraignantes, enfin l'absence d'un référendum concernant les demandes de révision de la Constitution. Ils ont exprimé un sentiment d'échec, de trahison, de mascarade, voire de « foutage de gueule », que l'on retrouve dans d'autres expériences de démocratie dite participative, toujours limitées à un rôle consultatif, et dont les conclusions restent le plus souvent ignorées, dénaturées ou détournées par les instances décisionnelles.

Il est assez en vogue dans les municipalités aussi de mettre en place un budget participatif ou une assemblée citoyenne participative. Ces dispositifs servent en général à la consultation occasionnelle sur des sujets mineurs et cadrés d'avance par les autorités. Dans quelques rares cas, des communes ont mis en place des commissions citoyennes qui pouvaient s'emparer de questions importantes à traiter, délibérer et présenter des propositions au conseil municipal. Mais dans tous les cas, en définitive, ce sont les élus qui décident.

Un autre dispositif évoqué comme relevant de la démocratie directe est le référendum. Il soumet en effet une question à l'ensemble du corps électoral et a en général une valeur décisionnelle. Dans la Constitution française actuelle, seuls les pouvoirs exécutif ou législatif peuvent en prendre l'initiative ; ou alors il existe un dispositif d'initiative « partagée » : le RIP, mais qui doit être demandé par un cinquième des membres du Parlement et un dixième des électeurs, exigences telles qu'il n'a, à ce jour, jamais été organisé.

En outre, l'expérience montre que, dans les rares cas où un référendum est organisé par les autorités, son résultat peut être contourné s'il ne correspond pas aux attentes des décideurs. Le dernier en date en France remonte à 2005 et concernait le Traité constitutionnel européen : le peuple français a voté majoritairement contre, de même que le peuple des Pays-Bas ; mais l'essentiel de son contenu a été retranché dans un autre traité, le traité de Lisbonne, qui n'a plus été soumis aux peuples européens mais a été ratifié par les seuls parlements en 2007.

C'est pourquoi des mouvements sociaux comme les Gilets jaunes ont demandé — mais jusqu'ici sans succès — l'instauration d'un Référendum d'Initiative Citoyenne (le RIC) dont l'initiative reviendrait uniquement aux citoyens.

Cependant, nous avons une critique plus fondamentale à adresser au référendum, un doute quant à sa qualité de démocratie directe. En effet, il consiste à faire la moyenne entre des avis individuels isolés, qui ne sont pas nécessairement nourris par des informations exactes, ni par une délibération collective qui permettrait d'approfondir les enjeux, de confronter les arguments, de peser les avantages et inconvénients de chaque proposition. Autrement dit, on n'atteint pas de cette façon une intelligence collective, une volonté du peuple, une véritable démocratie.

En conclusion de cette première partie, puisqu'aucun changement par le haut n'est possible, et puisque les mouvements sociaux les plus massifs restent pour le moment impuissants, nous proposons de commencer à instaurer la démocratie directe par le bas, en reprenant le contrôle de nos vies au niveau municipal, avant d'aller plus loin lorsque les circonstances se présenteront.

## Sources

- Enquête du Cevipof :  
[https://www.sciencespo.fr/cevipof/sites/sciencespo.fr.cevipof/files/Barometre%20confiance%20CEVIPOF%20Vague%202016%20fev%202025-v2\\_0.pdf](https://www.sciencespo.fr/cevipof/sites/sciencespo.fr.cevipof/files/Barometre%20confiance%20CEVIPOF%20Vague%202016%20fev%202025-v2_0.pdf)
- Enquête de l'INSEE : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6658143>
- Bilan de la Convention citoyenne pour le climat, par quelques participants :  
[https://www.youtube.com/watch?v=hCck\\_yOuzV8&t=2989s](https://www.youtube.com/watch?v=hCck_yOuzV8&t=2989s)
- « L'héritage amer de la convention pour le climat », *Le Monde*, 20 juin 2025.